Chapitre 7. Effets des contextes à l'origine et des politiques migratoires dans le pays d'accueil sur la réémigration effective

7.1. Introduction

Les études sur la réémigration démontrent que les facteurs expliquant les trajectoires migratoires ou l'émigration des migrants dépendent à la fois des caractéristiques individuelles des candidats potentiels à l'émigration et des réalités socio-économiques et politiques des pays d'accueil et d'origine (de Haas, 2011). Dans cette recherche, ces réalités sont considérées comme un contexte, un environnement à la fois social, économique, politique et historique, qui sert de référence pour comprendre les décisions en matière de migration. Cet environnement prend en compte les influences et les interactions multiples qui peuvent avoir une incidence sur la réémigration.

Comment ce contexte influe-t-il sur la réémigration et quel en est le mécanisme sous-jacent ?

Ce chapitre vise à répondre à répondre à ces interrogations. Il permet d'atteindre le deuxième objectif de l'étude, qui consiste à examiner les effets du contexte *socio-économique* et *politique* dans les pays d'origine et d'accueil sur la réémigration. Cet objectif repose sur le fait que le contexte d'un pays n'est jamais statique, car il est influencé par les réalités internes et internationales. Ainsi, qu'il s'agisse du plan social, économique ou politique ou institutionnel, ces réalités évoluent soit positivement, soit négativement au fil du temps.

Comment appréhender ce contexte et quels en sont les principaux indicateurs ? Sur le plan socio-économique, plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer le contexte économique et social d'un pays, tels que le taux de croissance économique, le niveau de développement humain, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'emploi, les inégalités sociales, la pauvreté, etc. Chacun de ces éléments du contexte socio-économique peut avoir un impact significatif sur la réémigration, car les migrants peuvent être motivés à quitter leur pays d'accueil à la recherche de meilleures opportunités économiques et de conditions de vie, comme le suggère la théorie néoclassique de migration (Lee, 1966 ; Piguet, 2013).

Sur le plan politique, le contexte englobe à la fois les aspects politiques et institutionnels d'un pays. Il peut inclure des éléments tels que le système politique, la stabilité politique, la qualité de la réglementation (les politiques d'immigration), l'État de droit, les droits de l'homme, le contrôle de la corruption, les conflits internes (rébellion ou occupation militaire) ou externes (guerre), etc. (de Haas et al., 2019 ; Kaufmann et al., 2011). Ces indicateurs contextuels ne sont pas non plus statiques, car ils changent avec le temps. Les changements de ces indicateurs, notamment en termes de restrictions ou de troubles sociaux, peuvent également influencer les décisions migratoires en créant des incertitudes, des tensions ou des conditions défavorables à l'épanouissement des citoyens du pays concerné.

Dans le cadre de cette recherche, nous examinerons certains de ces éléments du contexte socio-économique et politique dans les pays d'origine et d'accueil, notamment l'IDH et l'indice de stabilité politique pour les pays d'origine, ainsi que les politiques migratoires en Belgique. Le choix de l'IDH s'explique par le fait qu'il permet de saisir, en un seul indicateur, la situation économique, sinon le niveau de développement économique des pays dont sont originaires les migrants. Cet indicateur est largement utilisé dans de nombreuses études pour mesurer les progrès réalisés par les pays sur la voie du développement. Par contre, l'indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme est un indicateur qui permet de situer les pays du point de vue de leur stabilité politique. L'originalité de cette étude réside non seulement dans l'utilisation de cet indice, rarement employé, mais aussi dans la prise en compte des politiques migratoires du pays d'accueil dans une analyse quantitative, afin d'examiner leur impact sur les décisions de migration.

Pour ce faire, ce chapitre est structuré en trois sections. Tout d'abord, nous présentons les hypothèses de recherche à la lumière de la littérature sur les effets contextuels sur les décisions de réémigration. Ensuite, nous décrivons les sources de données et expliquons la méthode d'analyse utilisée pour vérifier nos hypothèses. C'est ici que nous présentons successivement les indicateurs contextuels choisis, en précisant pourquoi nous les utilisons, comment ils ont été construits et comment ils doivent être interprétés. Enfin, la dernière section est consacrée à la présentation des principaux résultats. Une discussion et une conclusion partielle clôturent ce chapitre.

7.2. Hypothèse de recherche

En nous basant sur le cadre théorique présenté au chapitre 3, nous examinons d'abord l'influence du contexte d'origine sur le retour des migrants. Nous aborderons ensuite le mécanisme par lequel les politiques migratoires du pays d'accueil expliquent la réémigration, qu'il s'agisse du retour ou de la migration subséquente. Enfin, nous formulons les hypothèses que nous allons vérifier.

Premièrement, la littérature souligne que les conditions économiques et politiques des pays d'origine jouent un rôle crucial dans la réémigration des migrants, en particulier en ce qui concerne le retour (Dustmann, 2003 ; Naudé, 2010). Ces conditions influencent les motivations, les opportunités et les contraintes auxquelles les migrants sont confrontés lorsqu'ils envisagent de rentrer dans leur pays d'origine. Plusieurs facteurs liés au pays d'origine peuvent influencer la décision de réémigrer, tels que la situation économique, les perspectives d'emploi, les conditions de vie, les liens familiaux et sociaux, la stabilité politique, ainsi que les politiques et les incitations mises en place par les pays d'origine pour encourager le retour des migrants (Cassarino, 2004; de Haas & Fokkema, 2010a; Flahaux, 2020; Larramona, 2013).

Certains migrants peuvent être motivés à retourner par des opportunités économiques ou professionnelles dans leur pays d'origine, notamment en cas d'amélioration de la situation économique ou de la création d'emplois dans des secteurs spécifiques (Dustmann, 2007).

C’est le cas des investisseurs qui retournent et des étudiants après leurs études à l’étranger. D’autres peuvent être influencés à retourner par des raisons familiales, culturelles ou sociales, comme le désir de retrouver leur famille (Flahaux, 2013), de renouer avec leur communauté ou de préserver leur identité culturelle (Vinsonneau, 2012).

Par ailleurs, les politiques et les programmes mis en place par les pays d’origine peuvent également jouer un rôle dans la décision de réémigrer. Certains pays offrent des incitations financières, des opportunités d’emploi, des programmes de réintégration ou des avantages sociaux aux migrants qui choisissent de retourner dans leur pays d’origine (Cassarino, 2004, 2008 ; Flahaux, 2020). Ces mesures peuvent influencer positivement la décision de réémigration pour certains migrants.

Cependant, le rôle du contexte du pays d’origine sur la réémigration peut varier en fonction des circonstances individuelles, des aspirations personnelles et des opportunités disponibles. Chaque migrant a une expérience unique et prend sa décision en tenant compte de multiples facteurs, notamment la stabilité politique (Naudé, 2010). Cela est particulièrement vrai dans les cas d’instabilité politique permanente ou de conflits armés.

Deuxièmement, la période d’arrivée dans le pays d’accueil peut également avoir une influence significative sur la décision de réémigrer.

Plusieurs facteurs peuvent être associés à l’effet de la période d’arrivée sur la réémigration. Tout d’abord, les politiques migratoires et les conditions économiques dans le pays d’accueil peuvent varier au fil du temps, créant ainsi des incitations ou des obstacles à la réémigration (Boussichas & Goujon, 2009 ; de Haas et al., 2015 ; Haas & Natter, 2015). Par exemple, des changements dans les politiques d’immigration peuvent rendre la décision pour les migrants de quitter le pays d’accueil plus difficile ou plus facile (Flahaux, 2017). Les migrants arrivés à des périodes différentes peuvent être confrontés à des réalités et à des opportunités différentes dans le pays d’accueil. Par exemple, les migrants arrivés pendant une période de croissance économique peuvent bénéficier de meilleures perspectives d’emploi et de meilleures conditions de vie, ce qui peut les inciter à rester. En revanche, ceux qui sont arrivés pendant une période de récession économique ou de tensions sociales peuvent être plus enclins à envisager la réémigration, que ce soit un retour dans leur pays d’origine ou une migration vers une autre destination (Lee, 1966).

En outre, la période d’arrivée peut également avoir un impact sur l’intégration des migrants dans la société d’accueil (Termote, 2011). Les migrants arrivés plus récemment peuvent être en phase d’adaptation et de construction de leurs réseaux sociaux, ce qui peut influencer leur décision de réémigrer. En revanche, ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps peuvent avoir déjà établi des liens sociaux, familiaux et professionnels, ce qui peut les inciter à rester.

Cependant, lorsque les opportunités ailleurs sont meilleures que dans le pays d’origine et d’accueil, en termes d’amélioration des conditions de vie ou de plan de carrière, les migrants,

notamment les plus instruits, ont une forte propension à réémigrer (Docquier et al., 2014 ; Monti, 2020 ; Ortensi & Belgiojoso, 2018 ; Schroll, 2009).

Il est important de noter que la période est souvent utilisée dans les études sur la migration internationale comme proxy ou indicateur des politiques migratoires. Dans cette étude, nous adopterons une approche différente en utilisant directement les politiques migratoires. La section suivante, consacrée aux données et à la méthodologie, détaillera la manière dont ces politiques sont intégrées dans l'analyse.

Ceci dit, nous vérifierons l'hypothèse selon laquelle :

- H1 : *la réémigration des migrants africains en Belgique serait étroitement liée non seulement aux contextes socio-économiques et politiques dans le pays d'origine, mais aussi aux politiques migratoires dans le pays d'accueil.* Cette hypothèse, telle que présentée dans le cadre théorique (voir chapitre 3), est qualifiée de ***centrale***, car elle renforce l'idée que la prochaine destination du migrant, en tant qu'agent rationnel, résulte d'un ***arbitrage*** tenant compte de la possibilité de s'épanouir dans son pays d'origine ou ailleurs.

Plus spécifiquement, pour les pays d'origine, nous postulons que :

- **H1a.** *L'instabilité économique et politique dans les pays d'origine des migrants réduit leurs chances d'y retourner* (McAuliffe & Triandafyllidou, 2021; Naudé, 2010). On s'attend à ce que la propension au retour soit faible dans les pays instables sur le plan économique et politique.

Pour le pays d'accueil, nous postulons que :

- **H1b :** *les politiques restrictives relatives au rapatriement volontaire ou forcé augmentent le retour et la migration subséquente*. Cette hypothèse s'explique par le fait que, lorsque les politiques migratoires incitant les migrants au retour sont strictement appliquées, cela augmente d'une part le nombre de retours non volontaires et contraints (Rhazzali & Michrafy, 2023), et d'autre part, certains migrants peuvent envisager le retour pour échapper à l'invisibilité administrative et à la précarité qui en découle dans le pays d'accueil (Farcy & Smit, 2021) ou choisir de migrer vers un autre pays.
- **H1c :** *les politiques migratoires non propices à l'intégration des migrants d'origine subsaharienne dans les pays d'accueil augmentent leur probabilité de migration subséquente.* Cela pourrait s'expliquer par le fait que, lorsque les perspectives d'intégration échouent, les migrants peuvent être poussés à réaliser leurs aspirations dans d'autres pays où les perspectives professionnelles sont meilleures (Benton & Petrovic, 2013).

7.3. Données et méthodes

7.3.1. Sources de données et variables prises en compte dans l'étude

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent principalement de trois sources. La première source est la Banque mondiale, qui fournit les données sur l'Indice de Développement Humain ainsi que sur la stabilité politique dans tous les pays d'origine des migrants. La deuxième source est la base de données DEMIG POLICY, qui nous fournit les données sur les politiques migratoires. Les données individuelles du registre national belge constituent la troisième et principale source de données, fournissant des informations relatives à l'histoire de la situation administrative, familiale et professionnelle pour la période d'observation, de 1999 à 2014. Cela permet ainsi de coupler les données individuelles aux données contextuelles de la période sous étude.

7.3.1.1. Indice de développement humain (IDH en sigle)

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau de développement des pays, sans en rester simplement à leur poids économique mesuré par le Produit intérieur brut (PIB) par habitant. Il intègre d'autres données plus qualitatives dont la santé et l'éducation (Montargot & Ouchen, 2018).L'IDH est utilisé dans ce chapitre pour appréhender l'évolution du contexte socio-économique dans les pays d'origine. Bien qu'il ne capture pas tous les aspects du développement humain, il permet de situer les pays en termes de progrès réalisés en matière d'espérance de vie, d'accès à l'éducation, d'opportunités économiques et de qualité de vie globale des habitants (voir chapitre 2).

La construction de l'IDH consiste à attribuer à chaque pays un score compris entre 0 et 1, où une valeur plus proche de 1 indique un niveau de développement humain plus élevé. Les pays sont ensuite classés en fonction de leur score, ce qui permet de comparer leur position relative dans le temps et d'évaluer les progrès enregistrés au fil du temps.

7.3.1.2. Indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme

L'une des limites de l'IDH est son absence de prise en compte des aspects politiques. Ainsi, pour intégrer la dimension politique dans nos analyses, nous utilisons l'indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme. Cet indice, l'un des six indicateurs de la gouvernance mondiale élaborés par des chercheurs de la Banque mondiale, mesure la probabilité de déstabilisation ou de renversement d'un gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme (Kaufmann et al., 2010).

Les données utilisées pour construire l'indice de stabilité et d'absence de violence sont basées sur les perceptions d'experts issus des secteurs public, privé, des d'organisations non gouvernementales et des groupes de réflexion en matière de la gouvernance à travers le monde (annexe 8). Pour construire cet indice, Kaufmann et al. (2010) ont utilisé le modèle des composantes non observées (U**nobserved Component Method,** UCM en sigle) en se basant sur l'ensemble des informations collectées.

L'UCM, également connu sous le nom de modèle des variables latentes, est une approche utilisée en sciences sociales et en statistique pour étudier les relations complexes entre les variables mesurables et les variables latentes non observées[1]. Son objectif est d'estimer les valeurs des variables latentes à partir des données des variables observées (voir annexe 8).

Pour cela, différentes techniques statistiques telles que l'analyse factorielle, l'analyse des correspondances multiples, les modèles de régression latente, et d'autres méthodes basées sur la maximisation de la vraisemblance ou l'optimisation des paramètres sont utilisées afin d'estimer les paramètres du modèle des composantes non observées.

L'UCM présente plusieurs avantages par rapport aux autres méthodes d'agrégation et de classement, tels que Transparency International ou Doing Business. Il conserve l'ampleur des écarts entre les pays, ce qui permet de mieux appréhender les différences de manière précise. De plus, il est moins sensible aux valeurs aberrantes des données, ce qui renforce sa robustesse. En outre, il tient compte des marges d'erreur de l'estimation, ce qui permet d'avoir une vision plus réaliste et nuancée des résultats obtenus (Kaufmann et al., 2010).

Les indices créés par l'UCM sont exprimés de deux manières. Tout d'abord, ils sont présentés en tant qu'indicateurs de gouvernance, *avec une échelle allant de -2,5 à 2,5, ce qui permet d'évaluer les niveaux de gouvernance (le chiffre le plus élevé étant le plus favorable).* Ensuite, ils sont également présentés sous forme de percentiles[2], allant de 0 à 100, parmi tous les pays du monde, où le score le plus élevé traduit la meilleure situation en termes de gouvernance. De plus, ces scores sont associés à des intervalles de confiance à 90 %. Dans le cadre de cette recherche, nous utiliserons les percentiles, car ils sont plus faciles à interpréter (voir chapitre 2).

7.3.1.3. Politiques migratoires

Les politiques migratoires désignent l'ensemble des mesures, lois, règlements et pratiques mises en place par les gouvernements et les institutions pour réguler les flux migratoires, contrôler l'entrée, le séjour et la sortie des migrants, ainsi que pour définir les droits et les obligations qui leur sont associés (Boussichas & Goujon, 2009)

En Belgique, comme ailleurs, ces politiques sont influencées par divers facteurs tels que les considérations économiques, sociales, politiques, culturelles et sécuritaires. Elles évoluent

[1] Les variables **latentes** sont des caractéristiques ou des concepts qui ne peuvent pas être directement mesurés ou observés, mais qui sont supposés influencer les variables mesurables. Elles sont souvent considérées comme des facteurs sous-jacents qui expliquent les corrélations entre les variables observées. En revanche, les variables **observées** sont des indicateurs ou des manifestations des variables latentes, c'est-à-dire qu'elles sont mesurables et observables directement.

[22] Le percentile est une mesure statistique qui indique la position relative d'une valeur par rapport à un ensemble de données. Il représente la proportion de valeurs inférieures à celle-ci dans la distribution des données. Par exemple, si l'indice de stabilité politique d'un pays X se situe dans les 69,52 en percentile, cela signifie que 69,52 % des pays ont un indice inférieur à celui du pays X.

donc avec le temps et peuvent être restrictives ou ouvertes à l'égard de tous les migrants ou d'une catégorie spécifique de migrants (Boussichas & Goujon, 2009).

Les politiques migratoires font partie du contexte des pays d'accueil. Elles sont prises en compte dans cette recherche, car les changements qu'elles subissent au fil du temps peuvent avoir un impact significatif sur la vie des migrants, notamment en ce qui concerne leur décision de réémigration.

Les données utilisées proviennent d'une base de données qui recense plus de 6 000 changements de politiques migratoires adoptés dans 45 pays à travers le monde entre 1945 et 2013, grâce au projet « Déterminants of International Migration » (DEMIG, 2015).

L'analyse quantitative de ces politiques a conditionné leur codage. Ainsi, les mesures politiques sont codées en fonction du domaine politique concerné, du groupe de migrants visé, ainsi que du changement de caractère restrictif ou non qu'elles introduisent dans le système juridique existant (DEMIG, 2015).

Dans le domaine politique, les changements sont catégorisés selon qu'ils sont liés au contrôle aux frontières, à l'entrée et au séjour légal, à l'intégration ou à la sortie (Exit). Une autre catégorisation basée sur l'outil politique distingue les mesures politiques telles que les accords de recrutement, les permis de travail, les expulsions, les quotas, les régularisations, les réinstallations, etc.

Les mesures sont également regroupées en fonction du groupe de migrants ciblé, avec des catégories telles que les travailleurs peu et hautement qualifiés, les membres de la famille, les demandeurs d'asile, les migrants en situation irrégulière, les investisseurs, les étudiants, etc. De plus, un regroupement supplémentaire en fonction de l'origine des migrants distingue les mesures selon qu'elles concernent toutes les nationalités étrangères, les citoyens de l'UE, des nationalités spécifiques, etc.

Chaque mesure politique est évaluée en fonction de son impact sur le caractère restrictif du système juridique existant. Ainsi, une mesure représentant un changement vers un caractère plus restrictif est codée +1, tandis qu'un changement vers un caractère moins restrictif est codé -1 (DEMIG, 2015 ; Haas & Natter, 2015).

Cette base de données présente l'avantage de pouvoir analyser quantitativement l'évolution des politiques migratoires en relation avec la réémigration (de Haas, Natter, et al., 2015). Elle permet de répondre à la question de savoir dans quelle mesure les changements des politiques migratoires impactent la réémigration des migrants africains vivant en Belgique. Dans le cadre de cette recherche, nous nous limitons aux changements des politiques migratoires, par domaine, survenus entre 1999 et 2014, période couverte par l'étude. Les politiques liées aux citoyens de l'UE ou à des nationalités spécifiques ne sont pas prises en considération. Seules les politiques applicables aux migrants africains ou à l'ensemble des migrants sont prises en compte. De plus, un accent particulier est mis sur les politiques d'intégration et celles qui encouragent le rapatriement (Exit).

Le tableau 6.1 résume l'ensemble des variables et indicateurs pris en compte dans ce chapitre, leur nature et leur type. À l'exception de pays de naissance et de l'expérience dans la mobilité internationale, tous les autres variables et indicateurs varient dans le temps.

Tableau 6.1. Bref aperçu sur la nature des variables et indicateurs

Variables d'intérêt	Nature de la variable	Type de variable
Pays de naissance	Ne varie pas	Catégorielle
Expérience dans la mobilité internationale	Ne varie pas	Catégorielle
Situation familiale	Varie avec le temps	Catégorielle
Position socio-économique	Varie avec le temps	Catégorielle
IDH à dans le pays d'origine	Varie avec le temps	Numérique
Stabilité politique dans le pays d'origine	Varie avec le temps	Numérique
Politiques migratoires d'intégration (Belgique)	Varie avec le temps	Numérique
Politiques migratoires incitant le retour (Belgique)	Varie avec le temps	Numérique

7.3.2. Approche méthodologique utilisée

7.3.2.1. Traitement de données

Rappelons que le traitement des données s'est d'abord basé sur un fichier principal de résidence, enregistrant les évènements définissant le statut de résidence de chaque individu (entrées et sorties). Ensuite, des fusions ont été effectuées, appelées « t-merge », en fonction des types d'informations (TI) disponibles. Par exemple, le TI195 renseigne sur l'historique des titres de séjour, les TI140, TI141 et TI120 renseignent sur les types de ménage, les liens avec le chef de ménage et le statut matrimonial, permettant ainsi de générer la situation familiale, et enfin le TI206 renseigne sur les trajectoires des demandeurs d'asile.

Étant donné la nature longitudinale des données analysées, nous avons appliqué, dans un premier temps, l'approche décrite dans le manuel de gestion des données de l'historique des évènements (Bocquier et al., 2019). Cette approche permet d'avoir une base de données individuelle avec les variables variants dans le temps. Ensuite, cette base de données est couplée à tous les indicateurs contextuels tels que les politiques migratoires relatives à l'intégration et à l'incitation au retour, l'indice de développement humain, ainsi que l'indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme.

Le couplage de la base individuelle des données contextuelles s'est déroulé progressivement en trois étapes, en adoptant la procédure de Flahaux (2017). La première étape consistait à créer des sous-bases de données sur les politiques migratoires d'intégration et d'incitation au retour en regroupant les catégories cibles des migrants en trois groupes : les migrants en situation irrégulière, en situation régulière et les demandeurs d'asile. Pour chaque catégorie, le degré de restrictivité était associé aux politiques migratoires par domaine (intégration et incitation au retour) et pour chaque année de la période couverte par l'étude (1999-2014). Ainsi, pour toutes les années où les politiques d'intégration ou de retour n'ont pas été votées, le degré de restrictivité correspondait à celui de l'année n-1.

La deuxième étape consistait à préparer différentes catégories de migrants dans la base de données individuelles du registre national. Au cours de cette étape, une base spécifique pour chaque catégorie était créée. Ensuite, ces trois bases de données étaient fusionnées avec l'identifiant et l'année comme clés. À ce stade, une variable « category » avait été créée avec 3 modalités : 1 « Situation irrégulière », 2 « Situation régulière », 3 « Demandeurs d'asile » afin de s'assurer qu'une personne ne devait appartenir qu'à l'une des catégories susmentionnées par année. Les individus dont le dernier épisode indique qu'ils ont acquis la citoyenneté belge sont censurés. En d'autres termes, tous les migrants sont pris en compte dans l'analyse jusqu'au moment où ils acquièrent la nationalité belge, étant donné que les politiques migratoires visent globalement les étrangers, et qu'à partir de ce moment-là, ils ne font plus partie des trois catégories susmentionnées.

La troisième étape consistait d'abord à fusionner les trois bases de données individuelles par catégorie, puis à fusionner la base obtenue avec les données relatives aux politiques migratoires, en utilisant cette fois-ci la variable « category » comme clé de fusion. Ainsi, les politiques migratoires sont associées aux individus en fonction de leur statut administratif, qu'ils soient en situation irrégulière, régulière (possédant un titre de séjour valide) ou demandeurs d'asile. L'avantage de cette approche est de créer une base de données associant les politiques migratoires, selon les deux domaines retenus (intégration et incitation au retour), aux autres variables et de les analyser au niveau individuel. À la fin de cette étape, d'autres indicateurs contextuels tels que l'indice de développement humain et l'indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme sont ajoutés, en utilisant l'année et le pays d'origine comme clés de fusion.

7.3.2.2. Méthode d'analyse de données

L'analyse des données à l'aide du modèle de *régression logistique en temps discret* semble être la plus appropriée pour estimer les effets des politiques migratoires en Belgique, ainsi que des contextes socio-économiques et politiques dans les pays d'origine, sur la probabilité de retour ou de migration subséquente à partir de la Belgique.

Cette méthode divise le temps en intervalles discrets d'un an et estime la probabilité d'observer l'évènement étudié au cours de chaque intervalle (Allison, 1982). Ceci justifie pourquoi les bases de données des indicateurs contextuels sont construites sur une base annuelle. Les individus sont ainsi considérés comme susceptibles de connaître l'évènement (retourner ou migrer ailleurs) à tout moment au cours de la période d'observation. Entre-temps, leurs caractéristiques individuelles peuvent varier avec le temps, tout comme les contextuels socio-économiques et politiques dans leurs pays d'origine et les politiques migratoires dans le pays d'accueil.

Contrairement à l'IDH et à l'indice de stabilité et d'absence de violence/terrorisme, l'indicateur des politiques migratoires présente une particularité : une approche cumulative a été privilégiée. Cela signifie que la valeur de l'indicateur pour l'année n est la somme de la valeur de l'année n et celle de l'année précédente (n-1).

Par exemple, considérant que l'indice des politiques migratoires varie de -1 à 1, où -1 indique un niveau de restrictivité moindre et 1 indique un niveau de restrictivité plus élevé. Si l'indice est égal à 1 en 2010 et à 1 en 2011, nous considérons que l'indice est égal à 2 en 2011, et non à 1. Dans cette optique, si l'indice en 2012 est égal à -1, nous le considérons comme étant égal à 1 (soit 2 en 2011 + [—1] en 2012 = 1 en 2012).

De plus, compte tenu du fait que plusieurs lois peuvent être votées au cours d'une année, ciblant une catégorie, nous ne retenons qu'un seul indice cumulé par année et par catégorie. Ainsi, l'indice pour une année donnée est la ***somme*** de la restrictivité de toutes les lois votées au cours de l'année par catégorie des migrants. De ce fait, le niveau de restrictivité qui diffère d'une année à l'autre, par catégorie de migrants, confirme le caractère *« variant et cumulatif des politiques migratoires ».* En d'autres termes, à l'année t, selon que le migrant se trouve dans une catégorie ou d'une autre, il subit les effets de toutes les politiques migratoires en vigueur ciblant sa catégorie.

Cette approche présente l'avantage de saisir l'évolution et l'impact des politiques migratoires sur la réémigration des individus, en tenant compte des différentes catégories de migrants.

Par conséquent, notre analyse vise à modéliser l'impact du contexte d'origine, comprenant le pays de naissance, l'IDH et la stabilité politique, ainsi que celui du contexte de destination, qui inclut les politiques migratoires en Belgique, sur la réémigration en fonction du choix de destination. Tous ces effets sont contrôlés par les caractéristiques individuelles. En raison de la multicolinéarité, les politiques d'intégration et celles incitant au retour sont analysées dans deux modèles distincts. Il en va de même pour l'IDH et la stabilité politique (Annexe 9).

Soulignons que l'IDH et la stabilité politique, qui sont à l'origine des variables numériques, ont été recodés de manière à catégoriser les pays selon que leur IDH est faible, moyen ou élevé, ou selon que leur situation politique est moins stable, plus ou moins stable ou stable. Cette catégorisation est basée sur les critères du PNUD pour l'IDH (PNUD, 2020) et sur les indicateurs mondiaux de gouvernance pour la stabilité politique (Kaufmann et al., 2011). Les politiques migratoires incitant au retour, puisqu'elles sont positives et restrictives (voir chapitre 2), ont également été recodées en trois catégories : moins restrictives (<=2), restrictives (3-4) et très restrictives (>=5). Cependant, les politiques relatives à l'intégration, puisqu'elles sont fondamentalement moins restrictives et négatives, sont utilisées en tant que variable numérique, comme c'est souvent le cas dans plusieurs études économétriques.

7.4. Résultats

Consécutivement à la description faite au chapitre 2 de certains éléments de contexte dans le pays d'origine (Afrique subsaharienne) et en Belgique, cette section se concentre sur la période d'arrivée de ces migrants en Belgique, l'évolution de la restrictivité des politiques migratoires d'intégration et d'incitation au retour par catégorie de migrants ciblés, et présente enfin les résultats des analyses explicatives concernant les effets contextuels à l'origine et à destination sur la réémigration. Nous présentons d'abord les résultats des effets contextuels sur le retour, puis sur la migration subséquente.

7.4.1. Les Congolais et Rwandais sont les plus représentés parmi les premiers immigrants originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique

Il est apparu que la majorité des migrants sont arrivés entre 1999 et 2007, représentant environ 67,8 % de l'ensemble des migrants subsahariens en Belgique. Pendant cette période, les Congolais et les Rwandais sont les plus représentés parmi les migrants qui y sont originaires. Cela s'explique par l'histoire partagée entre ces pays et la Belgique. En revanche, les Camerounais et les Guinéens sont fortement représentés parmi ceux qui sont arrivés plus tardivement, entre 2008 et 2014, marquant ainsi la diversification des origines des migrants subsahariens en Belgique, comme présenté au chapitre 2.

Figure 6.1. Principaux pays d'origine des migrants en Belgique en fonction de la période d'arrivée

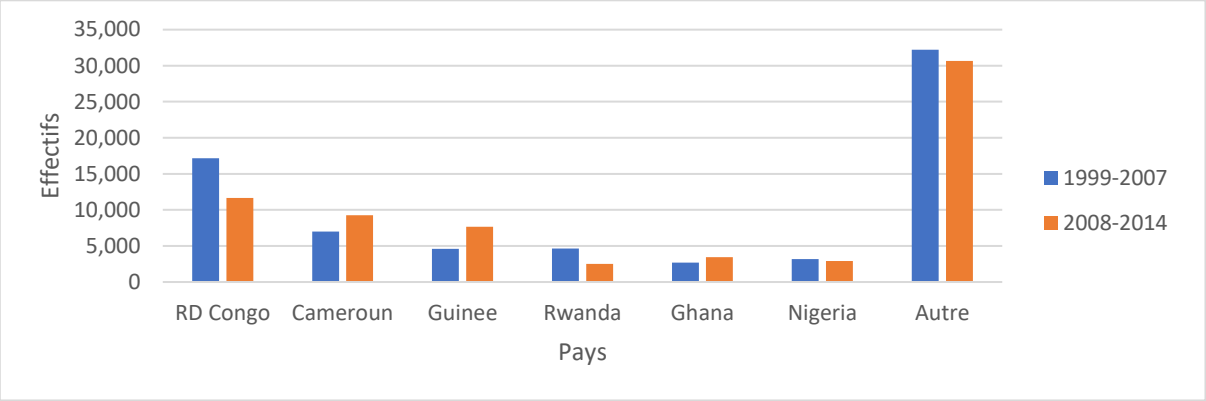

Le choix de cette subdivision périodique (<=2007 et >=2008) est motivé par la crise économique de 2007, qui a conduit à un renforcement des politiques migratoires restrictives en Europe. Cela a entraîné une réduction des entrées de migrants d'origine subsaharienne dans cet espace. Cette situation justifie la comparaison des immigrations entre ces deux périodes.

7.4.2. Des lois de plus en plus restrictives à l'égard des migrants en situation irrégulière.

Faisant suite à la catégorisation évoquée dans l'approche méthodologique décrite plus haut, les figures 6.6 et 6.7 permettent d'identifier dans quel domaine politique chaque catégorie de migrants a été la plus ciblée. Il ressort de nos analyses que les politiques en faveur de l'intégration ciblent davantage les migrants réguliers (fig. 6.6), tandis que, comme on pouvait s'y attendre, les politiques migratoires incitatives au retour visent principalement les migrants en situation irrégulière. Le degré de restrictivité relatif à ces politiques en est une parfaite illustration (fig. 6.7).

Figure 6.6. Politique d'intégration en fonction de catégories cibles

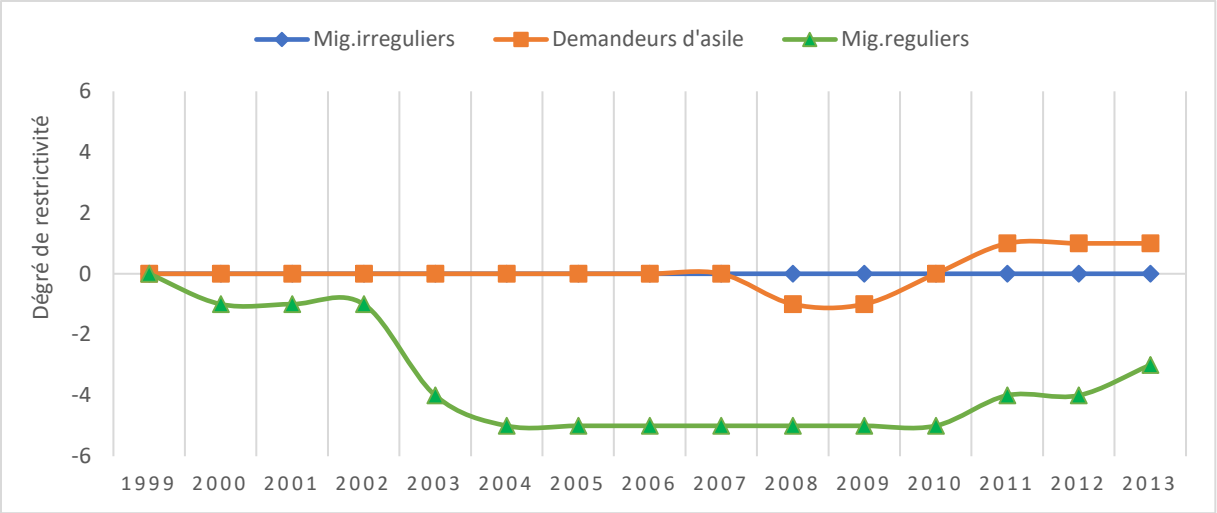

Figure 6.7. Politique d'incitation au retour en fonction de catégories cibles

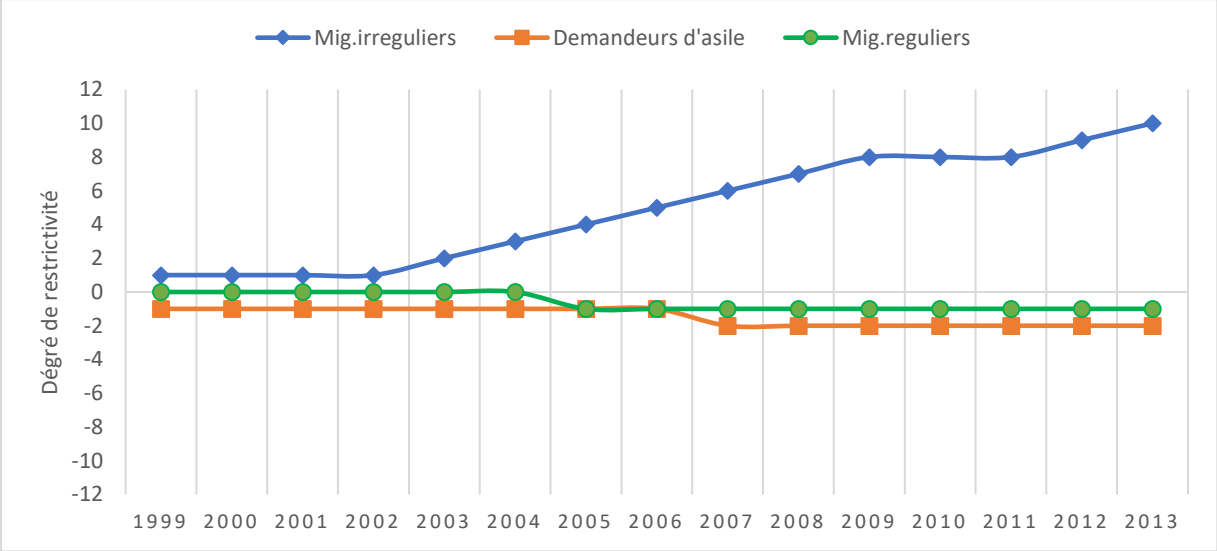

Ces résultats révèlent que les politiques migratoires, en particulier celles visant à encourager le retour, deviennent de plus en plus strictes à l'égard des migrants sans titre de séjour. Ce durcissement s'explique par la volonté des autorités politiques de réduire la présence des migrants en situation irrégulière dans le pays. Des mesures concrètes, telles que des procédures de détention et d'expulsion plus fréquentes ou accélérées, ainsi que des restrictions renforcées sur l'accès à certains services publics (comme la santé, l'éducation ou l'emploi), illustrent cette volonté.

7.4.3. Effets contextuels à l'origine et dans le pays d'accueil sur la réémigration

Les tableaux que nous interprétons ici présentent les résultats concernant les effets des contextes à l'origine et à destination sur la réémigration. Le tableau 6.3 se focalise sur le retour, tandis que le tableau 6.4 porte sur la migration subséquente. Ces tableaux comprennent plusieurs modèles (5), chacun visant à étudier les effets des contextes tout en évitant la multicolinéarité entre les indicateurs. Ainsi, le modèle 1 met en lumière les effets

des pays d'origine sur la réémigration, le modèle 2 se concentre sur les conditions socio-économiques (IDH), le modèle 3 sur la stabilité politique, le modèle 4 sur les politiques incitatives au retour, et enfin le modèle 5 sur les politiques d'intégration. Ces effets sont contrôlés en prenant en compte toutes les autres caractéristiques individuelles des migrants. Trois résultats principaux émergent de nos analyses. Premièrement, la dynamique de retour est fonction du pays d'origine des migrants. Deuxièmement, les meilleures conditions économiques et politiques dans les pays d'origine ont un effet positif sur le retour des migrants. Troisièmement, les effets des politiques migratoires sur la réémigration varient en fonction des domaines spécifiques de ces politiques.

7.4.3.1. Dynamique de retour en fonction des pays d'origine des migrants

Le pays d'origine est significativement associé à la propension des migrants à retourner en Afrique à partir de la Belgique. Trois dynamiques se dégagent concernant l'impact du pays d'origine sur la réémigration et méritent d'être soulignées.

La première dynamique regroupe les pays dont les migrants sont favorables à l'installation (tab. 6.3), notamment les migrants d'origine camerounaise. Ces derniers ont une faible propension à retourner dans leur pays ou dans un autre pays d'Afrique subsaharienne, voire à migrer vers un pays tiers (fig.6.10), par rapport aux Congolais.

La deuxième dynamique est liée à la forte propension des migrants congolais à retourner dans leur pays ou dans un autre pays d'Afrique par rapport aux migrants camerounais, guinéens, ghanéens et nigérians.

La troisième dynamique regroupe les migrants les plus mobiles, qui sont davantage favorables à la fois à la migration subséquente et au retour. Nos résultats montrent que la propension à retourner ou à migrer ailleurs est très élevée chez les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, outre le Nigeria, par rapport aux Congolais (fig.6.10).

Plusieurs facteurs, à la fois économiques, sociaux, culturels, voire psychologiques, peuvent influencer la décision des migrants de retourner et expliquer ces dynamiques. Sur le plan économique, par exemple, les migrants d'origine camerounaise pourraient bénéficier de meilleures opportunités économiques ou de conditions de vie plus favorables en Belgique, les incitant ainsi à rester. Ce qui n'est pas faux pour les autres pays de l'Afrique subsaharienne. En revanche, les migrants congolais peuvent avoir des réseaux sociaux plus solides qui les poussent à retourner, notamment pour des raisons familiales ou communautaires. Les préférences culturelles et les attentes sociales des migrants jouent également un rôle non négligeable.

La forte propension des migrants originaires d'Afrique de l'Ouest à retourner peut s'inscrire dans une dynamique historique de mobilité. Les expériences antérieures de migration et de retour des proches influencent également les comportements actuels des migrants. Les populations issues de cette région, notamment de l'espace CEDEAO, sont réputées pour leur grande mobilité transfrontalières pour des raisons économiques. Leur migration, notamment

internationale, s'inscrit généralement dans le cadre de la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail, où l'objectif est d'accumuler des ressources pour retourner plutôt que de s'installer définitivement à destination. Par conséquent, les opportunités de travail transfrontalières, les investissements dans la région, et même le sentiment d'appartenance peuvent renforcer cette dynamique.

Figure 6.2. Propension à la réémigration en fonction des pays d'origine

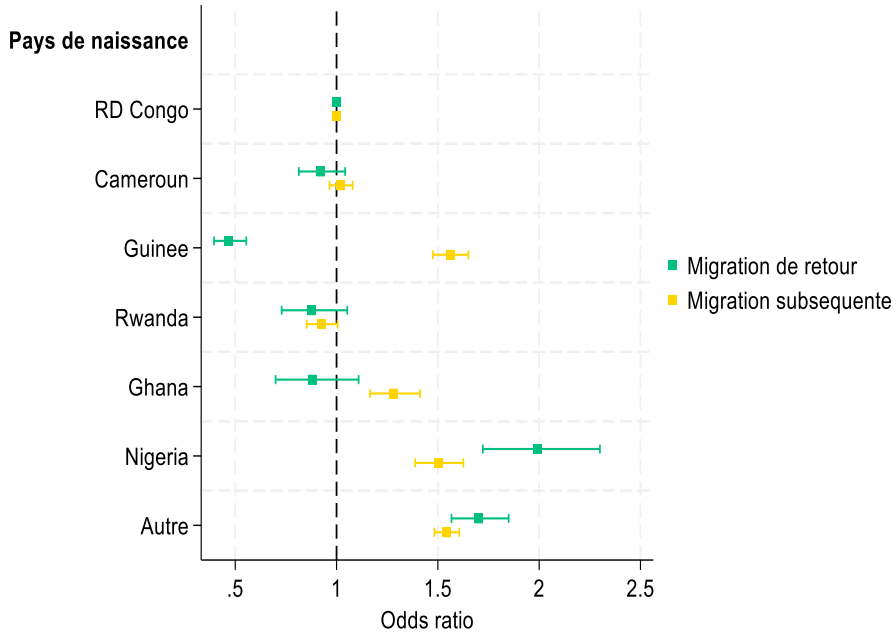

Source: Registre National et Banque Mondiale

Tableau 6.2. Résultats de l'analyse biographique à temps discret sur le retour des migrants africains depuis la Belgique : Effets des contextes sous contrôle des caractéristiques des migrants (rapport de cotes)

Variables	**Modèle 1**	**Modèle 2**	**Modèle 3**	**Modèle 4**	**Modèle 5**
Situation familiale					
Famille entièrement en Belgique	Réf.				
Pas de conjoint ni d'enfant	2,80***	2,86***	2,80***	3,02***	3,23***
Famille entièrement à l'étranger	1,44***	1,53***	1,44***	1,62***	1,64***
Famille partiellement en Belgique	0,76*	0,80	0,76*	0,80	0,83
Indéterminé	3,33***	3,41***	3,37***	3,34***	4,30***
Expérience dans la mobilité internationale					
Migrant direct	Réf.				
Migrant indirect	0,20***	0,19***	0,20***	0,18***	0,17***
Indéterminé	0,74***	0,79***	0,75***	0,75***	0,89***
Position socio-économique					
Occupé	Réf.				
Demandeur d'emploi	1	1	1	1	1
Inactifs (invalides et retraités)	1,16***	1,16***	1,16***	1,16***	1,16***
Autre	1,31***	1,31***	1,30***	1,30***	1,26***
Indéterminés/non renseignés	1	0,92	0,98	0,90*	0,85***

Age					
18-24	Réf.				
25-29	1	1	1	1	1
30-39	1,13***	1,12***	1,13***	1,11***	1,11**
40 et +	1,22***	1,16***	1,22***	1,15***	1
Sexe					
Féminin	Réf.				
Masculin	1,10***	1,17***	1,11***	1,18***	1,22***
Région d'arrivée en Belgique					
Bruxelles-Capitale	Réf.				
Flamande	4,05***	3,98***	4,09***	3,95***	4,08***
Wallonne	0,82***	0,82***	0,82***	0,81***	0,82***
Indéterminés/non renseignés	0.02***	0.02***	0,03***	0,03***	0,03***
Effets contextuels					
Pays					
R.D.Congo	Réf.				
Cameroun	0,93	0,80***	0,93***	0,81***	0,81***
Guinée	0,62***	0,61***	0,62***	0,63***	0,82***
Rwanda	0,90	0,90	0,90	0,90	0,83**
Ghana	0,61***	0,34***	0,61***	0,34***	0,28***
Nigeria	1,22***	1,22***	0,21***	1,23***	1,16**
Autre	1,47***	1,30***	1,41***	1,29***	1,22***
Indice de développement humain					
Faible		Réf.			
Moyen		2,10***		2,05***	**1,97*** **
Élevé		2,37***		1,80***	**1,96*** **
Stabilité politique					
Faible (moins stable)			Réf.		
Moyen (+— stable)			2,44***	2,14***	1,83***
Élevé (stable)			3,37***	1,48**	1,17
Politiques de rapatriement volontaire ou forcé					
Moins restrictives				Réf.	
Restrictives				**0,54*** **	
Très restrictives				**0.73*** **	
Politiques d'intégration					**0,80*** **
Nombre d'évènements	4,484	4,484	4,484	4,484	4,484
Nombre d'observations	90,893	91,636	91,636	91,636	91,636

***: p<0.01 ; ** : p<0.05 ; * : p<0.10

7.4.3.2. L'amélioration des conditions économiques et politiques dans les pays d'origine favorise le retour

En ce qui concerne le niveau de développement, il s'avère que lorsque les conditions de vie sont bonnes dans les pays d'origine en termes de croissance économique, d'éducation et de santé, plus les chances des migrants de retourner augmentent (fig.6.11 ; tab.6.3 : modèle 2). Cependant, les chances de quitter la Belgique pour d'autres destinations diminuent (tab.6.4). En d'autres termes, lorsque la situation économique est relativement favorable dans le pays d'origine, les migrants aspirent davantage au retour qu'à une migration subséquente. Ainsi, la recherche de meilleures opportunités ailleurs, en dehors de l'Afrique, s'explique uniquement

dans l'hypothèse où les conditions préalables à une réintégration sociale et professionnelle dans le pays d'origine (en Afrique) ne sont pas satisfaisantes.

Figure 6.3. Effet des conditions socio-économiques dans les pays d'origine sur la réémigration

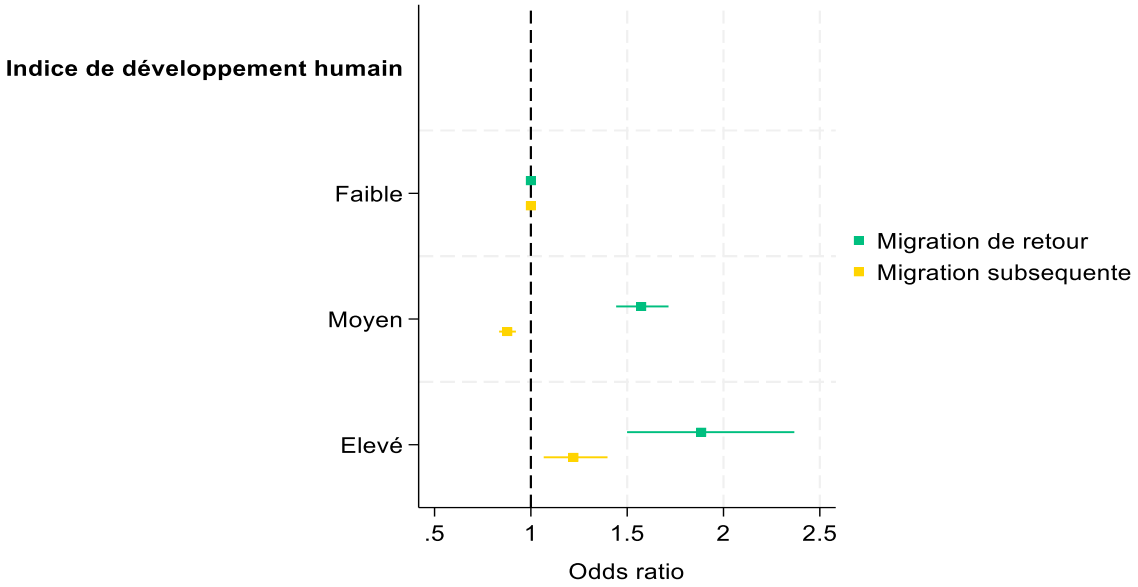

Source: Registre National et Banque Mondiale

Quant à la stabilité politique, nos analyses confirment également qu'une situation politique stable dans les pays d'origine des migrants est significativement liée à une migration de retour (fig.6.12 ; tab.6.3 :modèle 3). Ces résultats suggèrent que les migrants seraient enclins à retourner dans leurs pays d'origine ou en Afrique en général lorsque la situation politique est stable. La situation politique est en effet un élément majeur qui entre en ligne de compte dans la décision des migrants de retourner dans leur pays d'origine.

Figure 6.4. Effets de conditions politiques dans les pays d'origine sur la réémigration

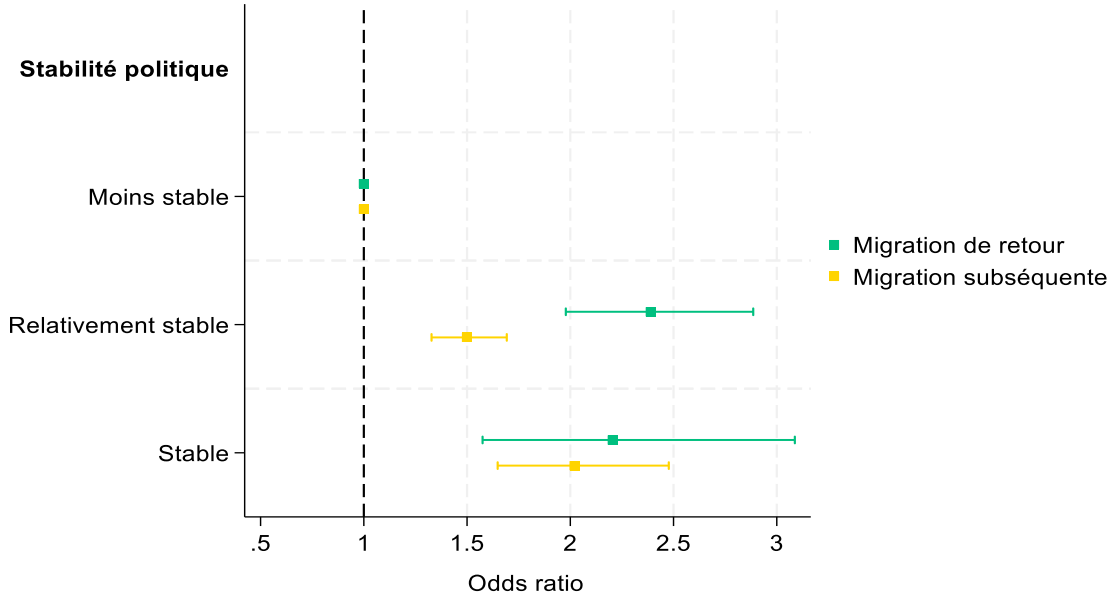

Source: Registre national et Banque Mondiale

7.4.4. Les effets des politiques migratoires varient selon les domaines et ont un impact différent sur la réémigration

Rappelons que les politiques migratoires en Belgique, tout comme ailleurs, sont mises en place pour contrôler les frontières terrestres, réglementer l'entrée et le séjour des migrants, faciliter leur intégration, ainsi que pour appliquer des mesures d'expulsion ou de départ du territoire. Quelle que soit la nature de ces politiques, certaines sont plus restrictives que d'autres. En analysant cette restrictivité sur la période couverte par l'étude, de 1999 à 2014, nos résultats confirment un effet positif des politiques migratoires sur la réémigration. Plus les politiques migratoires deviennent restrictives, plus la propension des migrants à quitter la Belgique pour un pays tiers augmente[3]. Cependant, l'analyse des politiques migratoires selon leurs domaines révèle des effets spécifiques sur la réémigration. Comme précisé précédemment, nous nous limitons aux politiques qui encouragent le retour et l'intégration.

7.4.4.1. Les politiques migratoires incitant au retour (Exit) ont un effet positif sur la mobilité des migrants.

Les politiques relatives au rapatriement volontaire ou forcé influencent négativement le retour et positivement la migration subséquente (tab. 6.3 et 6.4). Il va sans dire que les mesures d'expulsion découragent le retour volontaire au pays d'origine et favorisent, en même temps, la migration subséquente lorsque les conditions d'une réintégration réussie dans le pays d'origine ou en Afrique ne sont pas satisfaisantes. Cet argumentaire repose sur le fait que les effets des politiques migratoires en Belgique sont contrôlés par le contexte socio-économique et politique dans le pays d'origine (Fig. 6.13 ; tab.6.3 et 6.4 : modèle 4).

[3]Lorsque toutes les politiques, quel que soit le domaine, sont prises en compte, résultat non présenté

Figure 6.5. Politiques migratoire de sortie en Belgique et réémigration des migrants d'Afrique subsaharienne

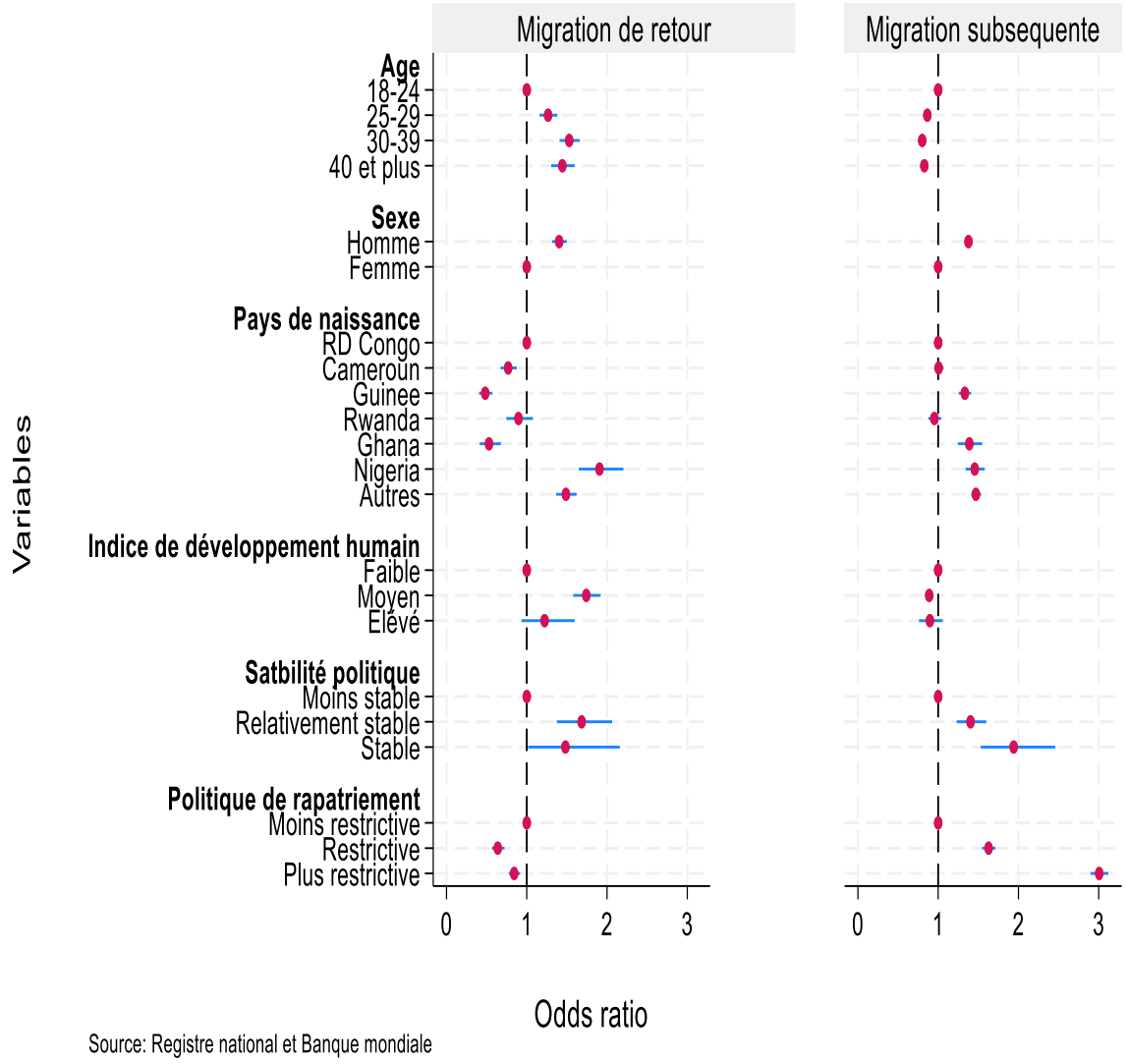

Source: Registre national et Banque mondiale

7.4.4.2. Les politiques migratoires favorables à l'intégration des migrants facilitent leur installation.

Nos résultats confirment un effet négatif de l'intégration sur la mobilité des migrants. Ainsi, les politiques migratoires favorables à l'intégration réduisent à la fois les chances de retour et de migration subséquente (tab.6.3 et 6,4). En d'autres termes, plus elles deviennent moins restrictives en Belgique, plus les migrants s'intègrent, et plus la probabilité de quitter la Belgique diminue (fig.6.14 ; tab.6.3 et 6.4 : modèle 5).

Figure 6.6. Politiques d'intégration en Belgique et réémigration des migrants d'Afrique subsaharienne

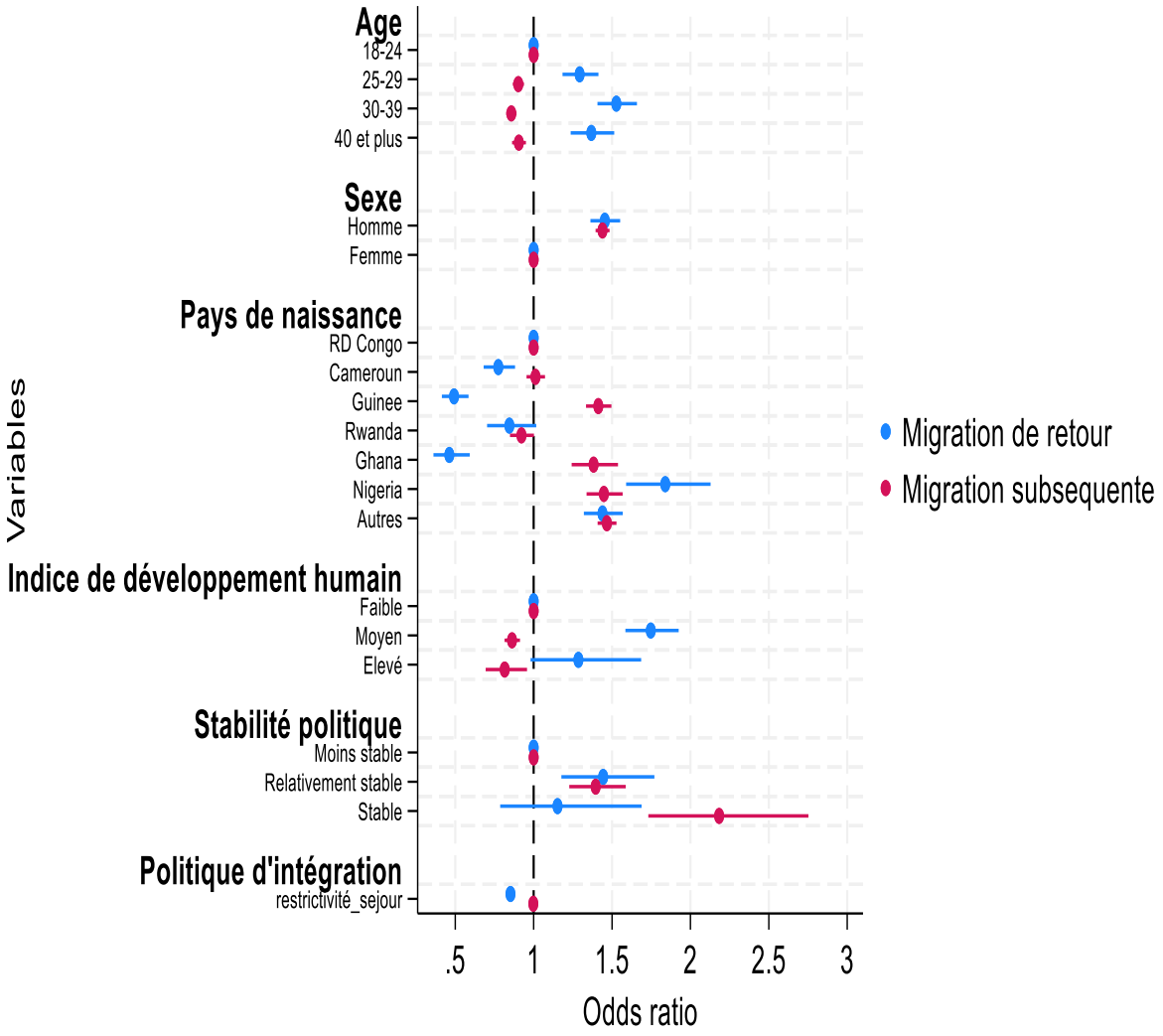

Source: Registre national, Banque mondiale et Demig

Tableau 6.3. Résultats de l'analyse biographique à temps discret sur la migration subséquente des migrants africains depuis la Belgique : Effets des contextes sous contrôle des caractéristiques des migrants (rapport de cotes)

Variables	**Modèle 1**	**Modèle 2**	**Modèle 3**	**Modèle 4**	**Modèle 5**
Situation familiale					
Famille entièrement en Belgique	Réf.				
Pas de conjoint ni d'enfant	3,31***	3,32***	3,32***	2,96***	3,35***
Famille entièrement à l'étranger	2,09***	2,08***	2,10***	1,92***	2,09***
Famille partiellement en Belgique	1,09	1,08	1,09	1,10	1,08
Indéterminé	4,03***	4,07***	4,09***	4,21***	4,18***
Expérience dans la mobilité internationale					
Migrant direct	Réf.				
Migrant indirect	3,00***	3,04***	2,98***	3,08***	3,00***
Indéterminé	1,24***	1,25***	1,26***	1,35***	1,26***

Position socio-économique					
Occupé	Réf.				
Demandeur d'emploi	0,42***	0,42***	0,42***	0,41***	0,42***
Inactifs (invalides et retraités)	1,24***	1,24***	1,24***	1,26***	1,24***
Autre	3,45***	3,45***	3,45***	3,70***	3,44***
Indéterminés/non renseignés	3,07***	3,10***	3,08***	3,25***	3,10***
Age					
18-24	Réf.				
25-29	0,91***	0,91***	0,92***	0,88***	0,92***
30-39	0,92***	0,93***	0,93***	0,89***	0,94***
40 et +	0,95***	0,97	0,96	0,91***	0,97
Sexe					
Féminin	Réf.				
Masculin	1,21***	1,21***	1,22***	1,17***	1,22***
Région d'arrivée en Belgique					
Bruxelles-Capitale	Réf.				
Flamande	1,28***	1,28***	1,28***	1,33***	1,28***
Wallonne	1,38***	1,38***	1,38***	1,40***	1,38***
Indéterminés/non renseignés	0,62***	0,64***	0,64***	0,72***	0,65***
Effets contextuels					
Pays					
R.D.Congo	Réf.				
Cameroun	0,95	1	0,95	1,01	1,01
Guinée	1,41***	1,41***	1,41***	1,30***	1,41***
Rwanda	0,95	0,96	0,95	0,98	0,95
Ghana	1,27***	1,48***	1,27***	1,46***	1,49***
Nigeria	1,43***	1,43***	1,43***	1,42***	1,42***
Autre	1,40***	1,42***	1,38***	1,41***	1,41***
Indice de développement humain					
Faible		Réf.			
Moyen		**0,82*** **		0,83***	**0,79*** **
Élevé		**1,19** **		0,92	**0,82** **
Stabilité politique					
Faible (moins stable)			Réf.		
Moyen (+— stable)			1,45***	1,54***	1,54***
Élevé (stable)			2,12***	2,19***	2,44***
Politiques de rapatriement volontaire ou forcé					
Moins restrictives				Réf.	
Restrictives				**1,96*** **	
Très restrictives				**2,99*** **	
Politiques d'intégration					**0,97*** **
Nombre d'évènements	24,998	24,998	24,998	24,998	24,998
Nombre d'observations	91,893	91,636	91,636	91,636	91,636

***: p<0.01 ; ** : p<0.05 ; * : p<0.10

7.5. Discussion

Les résultats de nos analyses confirment l'impact du contexte tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil sur la réémigration des Africains à partir de la Belgique, en tenant compte des pays d'origine, de la stabilité politique et économique dans ces pays et de l'effet des politiques migratoires en vigueur dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne les pays d'origine, nos analyses révèlent que les Nigérians et Guinéens ont une propension plus élevée à migrer vers un pays tiers que les Congolais, tandis que ces derniers ont davantage de chances de rentrer en Afrique que les Nigérians et Guinéens, mais aussi les Camerounais. Ces résultats corroborent ceux trouvés par (de Haas & Fokkema, 2011), confirmant ainsi l'existence de différences en termes de retour selon les pays d'origine des migrants. Ils soulignent également une tendance à une migration d'installation, comme l'a constaté Perrin (2004) en Belgique, en tenant compte du nombre de personnes qui choisissent de rester par rapport à celles qui partent.

En ce qui concerne le niveau de développement, nos analyses révèlent que la propension au retour des migrants est positivement associée aux conditions de vie dans les pays d'origine, notamment en termes de croissance économique, d'éducation et de santé. Cela signifie que lorsque le pays d'origine connaît une croissance économique ou offre de meilleures opportunités d'emploi, certains migrants pourraient être incités à rentrer durablement et à contribuer au développement de leur pays (Begu et al., 2022). D'autres par contre, en particulier ceux qui sont les plus instruits, peuvent avoir des attentes élevées qui les poussent à migrer vers d'autres pays en dehors de l'Afrique. Ils peuvent être attirés par une meilleure qualité des services publics et d'autres avantages sociaux disponibles (Nikolka, 2018), ainsi que par de meilleures opportunités de carrière (Begu, 2019).

S'agissant de la stabilité politique, nos analyses montrent qu'une situation politique stable dans les pays d'origine des migrants, en Afrique, est associée au retour. Ces résultats confirment le fait que les migrants ne se limitent pas à choisir entre retourner dans leur pays d'origine ou partir ailleurs ; ils peuvent également choisir de rester dans le pays d'accueil lorsque la situation politique dans leur pays d'origine est instable. À cet égard, Carling & Schewel (2018) considèrent que, dans certaines conditions, c'est l'aspiration à rester qui nécessite une explication. En effet, bien que la migration nécessite généralement plus d'efforts et de ressources que de rester, les deux options peuvent être un choix actif -délibéré et conscient- (Carling & Schewel, 2018).

En ce qui concerne les politiques migratoires, cette étude complète celle menée par Flahaux en 2017, qui s'était limitée au cas spécifique des Sénégalais. En examinant l'impact des changements dans les politiques migratoires en Europe (Espagne, Italie et France) sur le retour des Sénégalais, Flahaux (2017) s'interroge sur l'efficacité des politiques mises en place pour encourager ou contraindre les migrants à retourner, car ces politiques s'étaient révélées peu efficaces, voire moins incitatives au retour. Cependant, cette recherche, qui analyse la réémigration en termes de retour et de migration subséquente pour l'ensemble des migrants

d'Afrique subsaharienne, confirme le double effet des politiques migratoires incitatives au retour. Non seulement ces politiques découragent le retour au pays d'origine, elles stimulent également la migration subséquente. Ce constat permet de déduire que, puisqu'elles découragent le retour notamment lorsque les conditions d'une réintégration socio-professionnelle réussie dans le pays d'origine ou en Afrique ne sont pas optimales, la migration subséquente, apparait logiquement une alternative crédible pour les migrants souhaitant réaliser des aspirations non satisfaites dans leur dernier pays de résidence.

En ce qui concerne les politiques migratoires en matière d'intégration, nos résultats confirment la propension à l'installation des migrants lorsque ces politiques leur sont favorables. En revanche, lorsque celles-ci deviennent de plus en plus restrictives, comme pour les politiques incitant au retour, il n'est pas exclu que certains migrants décident de migrer ailleurs en raison des difficultés inhérentes à leur intégration dans les pays de destination (Monti, 2020).

En somme, nos résultats permettent de comprendre que les décisions en matière de réémigration ne dépendent pas uniquement des politiques migratoires dans les pays d'accueil et du contexte dans les pays d'origine des migrants, mais plutôt d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels figurent aussi les opportunités économiques dans la future destination (voir chapitre 8).

7.6. Conclusion partielle

L'objectif de ce chapitre était d'examiner le rôle des contextes dans les pays d'origine et d'accueil sur la réémigration des migrants africains vivant en Belgique. Les analyses effectuées confirment notre hypothèse selon laquelle la réémigration des migrants africains en Belgique est étroitement liée non seulement aux contextes socio-économiques et politiques dans le pays d'origine, en particulier et en Afrique en général, mais aussi aux politiques migratoires dans le pays d'accueil dont les effets sur la réémigration varient selon les domaines.

Ces résultats permettent de comprendre que les caractéristiques individuelles et familiales, bien qu'importantes, ne peuvent pas à elles seules expliquer les comportements migratoires. Le contexte macro-structurel dans lequel les migrants vivent dans le pays d'accueil, ainsi que les conditions socio-économiques et politiques dans leurs pays d'origine, a une grande influence sur la décision de réémigration. En d'autres termes, la réglementation de l'immigration et les possibilités sur le marché du travail dans le pays d'accueil, ainsi que les conditions de réintégration des migrants dans les pays d'origine, sont des facteurs qui expliquent la possibilité de rester ou de quitter le pays d'accueil, que ce soit pour retourner dans le pays d'origine ou pour migrer vers une autre destination.

Lorsque les conditions d'accueil et le processus d'intégration sont favorables, les migrants sont plus enclins à rester plutôt qu'à partir. Ceux qui retournent dans leurs pays d'origine se recrutent principalement parmi ceux qui avaient un emploi avant de migrer ou parmi ceux dont la mobilité sociale est garantie au retour. Ceux dont l'objectif est d'investir afin de contribuer au développement de leur pays s'interrogent sur le climat des affaires, les opportunités économiques et la stabilité politique. Enfin, lorsque le processus d'intégration dans le pays d'accueil est difficile et que les conditions socio-économiques et politiques dans le pays d'origine ne sont pas satisfaisantes, les migrants peuvent revoir leurs aspirations ou envisager de les réaliser ailleurs.

En définitive, ces résultats confirment la la nature multiforme des études sur la réémigration. Alors qu'il est recommandé de prendre en compte à la fois le contexte d'origine et celui du pays d'accueil, en plus des caractéristiques individuelles et familiales, pour mieux comprendre les décisions migratoires, il s'avère pertinent d'intégrer également les nouvelles destinations des migrants dans cette réflexion. Cela correspond à ce que l'on appelle la logique tridimensionnelle dans l'analyse de la mobilité des migrants. Ainsi, le prochain chapitre approfondira le cas des Congolais vivant au Canada après avoir séjourné en Belgique.